

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface commerciale et de son parking attenant à Jouy-aux-Arches/Augny (57)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI GFDI 188

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur GUINET Olivier - Gérant

RCS / SIRET

8 8 3 1 9 7 3 0 3 0 0 0 1 8

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'une aire de stationnement de 122 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction neuve d'une surface commerciale comprenant la création d'un commerce de produits frais et d'une boulangerie pour une emprise au sol maximum de 2338 m² avec un rez de chaussée et un parking.

Il est situé dans la zone commerciale " Actisud " - Lieu-dit, Le Mai / Trente Jours sur les communes de Jouy-aux-Arches/Augny, sur une parcelle issue d'une division, en attente du numéro d'arpentage : section 12 n° 125, 390 en partie à Augny ; section 8 n° 416, 418 à Jouy-aux-Arches. Localisé entre la rue du Bois d'Orly et l'Allée des tilleuls, il se trouve dans la zone Ux du PLU de Jouy aux Arches et est attenant au magasin de Bricolage CASTORAMA .

Le terrain accueillera une aire de stationnement de 122 places dont 3 PMR localisée tout autour du futur bâtiment. Une partie du parking sera attenant à celui de Castorama (sud-ouest).

Ce terrain accueillait par le passé des bâtiments commerciaux et leur parking (cf. Annexe volontaire V1). Actuellement il n'existe plus aucune construction dessus, le projet ne fera donc l'objet d'aucune démolition.

Le projet respectera la réglementation liée aux problématiques de la gestion des eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer une nouvelle offre commerciale plus actuelle en déménageant le magasin existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le magasin sera réalisé à simple RDC.

Sur le terrain, le projet d'immeuble commercial s'organisera en deux parties :

- le centre de la parcelle et le Nord-Est seront consacrés à la construction du bâtiment commercial
- le reste sera dédié aux places de parking et aux espaces verts.

Les arbres de diverses essences seront plantés suivant l'implantation du parking, autour du magasin et au niveau des espaces verts créés : 8 arbres seront coupés, 48 arbres et une haie seront plantés.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture.

Le type d'éclairage prévu pour le parking sera des candélabres 4 feux led en finition galvanisé.

Un bassin d'infiltration des eaux pluviales est prévu au sud-ouest de la parcelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un immeuble commercial comprenant une surface de vente du magasin de produits frais de 930 m² et d'une boulangerie de 46m².

L'accès au site se fera par une entrée côté Nord-Ouest et une sortie côté Sud (axes desservant entre autre le magasin Castorama).

Les espaces libres seront composés des espaces pleine terre, plantés d'arbres et de haies (bouleaux, Pommier sauvage, cornouillers) ainsi que de 122 places de stationnement traitées en système perméable en pavage engazonné dont 3 places PMR et 22 pré-équipées pour les IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques). Il est prévu au minimum la plantation d'1 arbre pour 4 places de parking.

15m² sont prévus pour les abris vélos.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du terrain	8732 m ²
Emprise au sol maximum du bâtiment	2338 m ²
Surface de plancher affecté au commerce	2048m ²
Surface de vente	976 m ²
Espace paysager en pleine terre	2693 m ²
Totale de l'emprise au sol de l'aire de stationnement	5899m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone commerciale " Actisud "
Lieu-dit, Le Mai / Trente Jours
Jouy-aux-Arches/Augny

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 0 6' 0 7 " E Lat. 4 9° 0 4' 3 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de Type II la plus proche à environ 250m au Sud : 410010376 "COTEAUX CALCAIRES DE LA MOSELLE EN AVAL DE PONT-A-MOUSSON" ZNIEFF de Type I la plus proche à environ 1,5km à l'Ouest et de l'autre côté de la Moselle : 410007524 "GITES A CHIROPTERES A ANCY-SUR-MOSELLE ET VAUX" Cf. annexe volontaire V2
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection du biotope le plus proche se trouve à plus de 7km à l'Ouest : FR3800096 "Cavite Robert Fey" Cf. annexe volontaire V3
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc naturel régional le plus proche se situe de l'autre côté de la Moselle à environ 700m du site : FR8000020 "Lorraine" Cf. annexes volontaires V3 et V4
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires de l'Etat dans le département de la Moselle / 3ème échéance 2018-2023 / Arrêté Préfectoral du 10 janvier 2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'a pas fait l'objet de diagnostic de terrain pour une délimitation réglementaire sachant qu'il a déjà été occupé par des aménagements (Cf. Anx V1) . Selon les données recensées par la DREAL Grand-Est le site du projet, tout comme l'ensemble de la zone commerciale l'entourant, est classé en zone à dominante humide. Selon la modélisation cartographique des zones potentiellement humides (source CEREMA), le site du projet, tout comme l'ensemble de la zone commerciale l'entourant, est en zone potentiellement humide moyenne à forte (Cf. Anx V5).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Augny n'est couverte ni par un PPRN ni par un PPRT. La commune de Jouy-aux-Arches est soumise à : - 2 PPRN : Risque Inondation et Risque Mouvement de terrain : 157DDT20030018 - PPR - Jouy-aux-Arches prescrit le 23/12/2003 et approuvé le 14/04/2008 / ALEAS : Mouvement de terrain & Par une crue à débordement lent de cours d'eau - aucun PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. annexe volontaire V6
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 Directive Habitats les plus proches : FR4100159 "Pelouses du pays Messin" (environ 3 kms à l'Ouest) & FR4100161 "Pelouses et vallons forestiers du Rupt" (plus de 5kms à l'Ouest) - Site NATURA 2000 Directive Oiseaux le plus proche : FR4112012 "Jarny - Mars-la-Tour" (environ 8 km au nord-ouest) Cf. annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. annexe volontaire V6

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est un terrain qui a été remanié il y a moins de 15 ans sur lequel des bâtiments commerciaux et leur parking étaient implantés (cf. annexe volontaire V1). Dans le cadre du projet, des espaces verts seront aménagés en périphérie de la parcelle et les places de stationnement du parking seront aussi plantées. Les arbres de diverses essences seront plantés suivant l'implantation du parking, autour du magasin et au niveau des espaces verts créés. Le site du projet ne fait pas obstacle à la trame verte et bleue (cf. annexe volontaire V7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 Directive Habitats le plus proche : FR4100159 "Pelouses du pays Messin" (environ 3 kms à l'Ouest) Cf. annexe 6

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelles non exploitées et non répertoriées au RPG. Parcelles situées dans la zone Ux du PLU : la zone «U» est une zone correspondant à des secteurs déjà urbanisés et à des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Le secteur «x» correspond à l'espace d'activité de la zone commerciale partagée avec les communes voisines d'AUGNY et de MOULINS-LES-METZ. Le terrain a déjà accueilli un bâtiment commercial et son parking (Cf. anx V1)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Augny et Jouy-aux-Arches ne sont pas soumises à un Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles. 3 Installations classées recensées dans un rayon de 1000 m mais non SEVESO Des canalisations de matières dangereuses (gaz) sont recensées dans un rayon de 1000 m. Pas d'installations nucléaires à moins de 20 km
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Jouy aux Arches est soumise à des risques importants d'inondation (TRI) et fait l'objet d'un PPRN risque d'inondation. L'emprise du projet n'est pas concernée par le zonage réglementaire des prescriptions du PPRN inondation et est concerné par un risque de crue de faible probabilité. Le risque sismique à Jouy-aux-Arches comme à Augny est très faible. Le potentiel radon à Jouy-aux-Arches comme à Augny est faible. Exposition au retrait-gonflement des sols argileux : Aléa faible (Augny) à moyen (Jouy-aux-Arches)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau existant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet offrira de nouveaux services, par conséquent des individus seront amenés à s'y rendre ce qui occasionnera un flux de véhicules. L'impact sera faible au regard de l'emplacement du projet situé dans une zone d'activités commerciales déjà bien déployée (zone "Actisud").
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est susceptible d'être une source de bruit temporaire. En phase d'exploitation, le projet engendrera du bruit lié aux déplacements des véhicules mais son impact sera faible au regard de son emplacement et du flux de voitures déjà existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations en phase d'exploitation ; il est possible que des vibrations soient engendrées en phase de chantier d'aménagement mais seulement de façon très temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet de la mise en place d'un éclairage pour sécuriser la circulation et les personnes. Le type d'éclairage prévu pour le parking sera des candélabres 4 feux led en finition galvanisé. Les émissions sont négligeables au vu du contexte urbain du secteur du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production de déchets non dangereux. La collecte des déchets sera effectuée par une société privée chaque semaine hormis pour les cartons et autres emballages traités dans un compacteur dont la benne de stockage est évacuée régulièrement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelles non exploitées. Parcelles situées dans la zone Ux du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De manière générale, un maximum d'espaces pleine terre sera conservé afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie. Les places de stationnement seront traitées en système perméable en pavage engazonné. Un bassin d'infiltration situé en limite sud-ouest sera mis en place.

Des espaces verts seront aménagés en périphérie de la parcelle et les places de stationnements seront aussi plantées. Les arbres de diverses essences seront plantés suivant l'implantation du parking, autour du magasin et au niveau des espaces verts créés (cf. §4.3.2)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'évaluation environnementale. Le projet s'insère dans la zone Ux du PLU de Jouy-aux-Arches (zone urbaine et commerciale partagée avec les communes voisines d'AUGNY et de MOULINS-LES-METZ) et a déjà été aménagé par le passé. Il n'entraînera aucune consommation de foncier naturel ou agricole. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura 2000 les plus proches (3 kms à l'Ouest). Les aléas et risques naturels sont globalement faibles. Les impacts liés aux nuisances sonores, lumineuses et au trafic routier sont négligeables et absorbables par le réseau viaire déjà existant. Le projet respectera la réglementation liée aux problématiques de la gestion des eaux pluviales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe V1 : Photos aériennes 2018 / 2006-2010 Annexe V2 : ZNIEFF Annexe V3 : Protections réglementaires Annexe V4 : Réserves Annexe V5 : Zones humides potentielles Annexe V6 : Sites inscrits/sites classés Annexe V7 : Trame verte et bleue (PLU Jouy-aux-Arches)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHAPONNAY

le, 11/05/2021

Signature

